



Informations importantes

URGENCE ET SERVICES

École Ste-Rosalie (secrétariat et cafétéria)	450-773-3216
Service de garde	450-773-6292
Service des Loisirs	450-223-2091
Bibliothèque Ste-Rosalie	450-799-4132
CLSC des Maskoutains	450-778-2572
Grands frères et grandes sœurs	450-774-8723
Maison des jeunes de Saint-Hyacinthe (www.mdj.ca)	450-774-2249
Allô prof (aide aux devoirs) du lundi au jeudi de 17 h à 20 h (www.alloprof.qc.ca)	1-888-776-4455

- **Voici une liste de numéros de téléphone où tu peux appeler si tu as un problème et que tu ne veux pas que personne autour de toi le sache :**

Tel Jeune (www.teljeunes.com)	1-800-263-2266
Tel Jeune (texto)	1-514-600-1002
Jeunesse J'écoute (www.jeunessejecoute.ca)	1-800-668-6868

Informations pour les parents et les élèves

1. Généralités

1.1 Horaire de l'école	Précolaire	Primaire	E.S.I.
Arrivée dans la cour :	7 h 50	7 h 50	7 h 50
Entrée des élèves dans l'école	8 h 00	8 h 00	8 h 00
Période 1 (début des cours en Am.)	8 h 05	8 h 05	8 h 05
Période 2	9 h 05	9 h 05	9 h 05
Récréation	Au courant de l'avant-midi	10 h 05	10 h 05
Période 3	10 h 25	10 h 25	10 h 25
Dîner	11 h 19 à 12 h 45	11 h 25 à 12 h 45	11 h 25 à 12 h 33
Arrivée dans la cour :	12 h 35	12 h 35	12 h 23
Entrée des élèves dans l'école	12 h 45	12 h 45	12 h 33
Période courte	-	-	12 minutes
Période 4 (début des cours en p.m.)	12 h 50	12 h 50	12 h 50
Récréation	-	13 h 50	13 h 50
Période 5	13 h 50	14 h 10	14 h 10
Fin de la période 5	14 h 12	-	-
Fin des classes	14 h 18	15 h 10	15 h 10
Service de garde et surveillance	14h18 à 15h10		

Note : L'enfant doit être présent à l'école au moins 5 minutes avant le début des cours pour permettre l'accueil par les enseignants(es).

1.2 Absence de l'enfant – Retard

- Si votre enfant est absent, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat, au **450 773-3216**. Pour les absences ou les retards prévus, veuillez en informer le secrétariat ou l'inscrire dans Clic école. Si votre enfant est en retard et que les portes sont verrouillées, il doit passer par la porte principale et se présenter au secrétariat avant d'aller en classe. Veuillez noter que tous les retards ont un impact sur le fonctionnement de la classe. Nous demandons votre collaboration pour assurer le bon fonctionnement de la journée.

1.3 Arrivée dans la cour et départ de l'école pour les élèves du primaire – Surveillance

- Le matin, la surveillance débute à **7 h 50** et l'entrée dans l'école se fait à **8 h 00**.



- Le midi, la surveillance débute à **12 h 35** pour les élèves qui dînent à la maison.
- À son arrivée, l'élève se rend immédiatement dans la cour de l'école et n'obstrue pas les entrées (allées piétonnières).
- L'élève descend de sa bicyclette, de sa trottinette et de sa planche à roulettes, dès qu'il arrive sur le terrain de l'école.
- L'élève retire ses patins à roues alignées dès qu'il arrive sur le terrain. Il peut utiliser les perrons de chaque côté de l'école s'il arrive par l'avant de l'école ou les bancs sur le terrain des loisirs s'il arrive par l'arrière de l'école.
- L'élève applique les mêmes règles lorsqu'il quitte l'école.
- L'élève s'éloigne des supports à bicyclettes en tout temps.
- L'élève quitte le terrain de l'école immédiatement après les heures de classe.
- À la fin des classes à 15 h 10, les élèves qui se déplacent à pied sortent par les portes C et D.

Élèves transportés par autobus

- L'élève se rend immédiatement dans la cour de l'école lorsqu'il descend de l'autobus.
- L'élève prend son rang calmement à l'endroit qui lui est assigné lors du départ de fin de journée.
- L'élève se dirige en marchant vers l'autobus au signal des surveillants(es).
- L'élève respecte les consignes des responsables.

1.4 Fermeture de l'école

Deux cas peuvent se produire :

A-Fermeture des écoles en cas de tempête de neige ou autre

En cas de fermeture de l'école, le site du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (www.csssh.gouv.qc.ca) affiche l'information sur la page d'accueil et sur la page Facebook. Lorsque l'école est fermée, **le service de garde est également fermé.**

B- Retour hâtif des écoliers à la maison

Lorsque le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe décide de retourner les élèves à la maison, le service de garde sera fermé même pour **les élèves qui le fréquentent habituellement**. Les parents doivent obligatoirement prévoir un endroit pour accueillir les enfants. Il est possible, pour des raisons de sécurité (panne d'électricité, fuite, etc.), que nous soyons dans l'obligation de retourner **tous les élèves de l'école**.

2. Sécurité



2.1. A - Brigadiers scolaires

La municipalité offre aux enfants un service de 3 brigadiers scolaires aux heures suivantes :

* **En avant-midi** : 7 h 35 à 8 h 05
11 h 25 à 11 h 40

* **En après-midi** : 12 h 30 à 12 h 50
15 h 10 à 15 h 30

2.1. B - Aux endroits suivants

Si votre enfant a une rue à traverser, il doit se rendre à une intersection où il y a un brigadier scolaire afin de lui procurer une entière sécurité. Votre enfant ne doit jamais circuler entre les autobus et les autos.

> Au coin de la rue Marquette et de l'avenue Guy

> Au coin de la rue Des Seigneurs Est et de l'avenue Guy

> Au coin de la rue Des Seigneurs Est et avenue De l'Église

2.2 Circulation automobile

Stationnement du personnel

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux parents qui viennent chercher ou reconduire leur(s) enfant(s) à l'école, d'utiliser **entre 7 h 00 et 16 h 00**, les deux stationnements réservés à l'usage du personnel.

2.3 Circulation piétonnière

Il est obligatoire pour tous (parents, intervenants, élèves, enseignants) d'utiliser les allées piétonnières situées aux limites du terrain de l'école (extrême droite et extrême gauche).

3. Transport scolaire



3.1 Admissibilité

Tous les élèves qui demeurent à plus de 0,8 km de marche de l'école pour le préscolaire 5 ans, ou plus de 1,6 km de marche pour le primaire sont admissibles au transport scolaire. De plus, les élèves demeurant dans des secteurs désignés « Zones dangereuses » par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe y sont également admissibles.

En début d'année, des informations complètes concernant le transport vous seront communiquées. Conservez ces informations pour vous y référer en cas de besoin.

Si vous avez des informations ou des plaintes à formuler, veuillez-vous adresser au Service du transport scolaire du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe au numéro 450 773-8401 et demandez le transport scolaire.

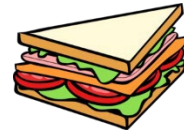
3.2 Dérogation d'un jour

Si pour des raisons très sérieuses (accident, incendie, décès... voir règlements du transport) votre enfant devait descendre de l'autobus ailleurs qu'à l'habitude, vous devrez appeler à l'école afin d'obtenir la permission d'un tel changement.

Si votre enfant ne devait pas prendre l'autobus en fin de journée pour une raison exceptionnelle, vous devriez informer le personnel de l'école.

Les responsabilités parentales telles que : journée de travail qui se prolonge, journée de congé du parent, maladie de la gardienne... ne sont pas admissibles à une dérogation d'un jour.

4. Diner à l'école



4.1 Service de garde

Un dépliant sur la politique du service de garde est disponible sur le site internet de l'école. L'encadrement des élèves transportés ou non relève du service de garde. Les frais par enfant, chaque midi, sont facturés aux 2 semaines aux parents qui utilisent ce service. Compte tenu du nombre de dineurs (400 à 430) et de la disponibilité de la cafétéria, il y a deux services.

4.2 Micro-ondes

Il n'y a aucun micro-ondes mis à la disposition des élèves.

Prévoyez un thermos pour les repas chauds.

5. Service de garde

Un service de garde est offert à l'école, durant 3 périodes, soit le matin, le midi et le soir à tous les jours de classe et pendant les journées pédagogiques.

Les parents qui désirent utiliser ce service doivent y inscrire leur(s) enfant(s) avant la rentrée ou dès le début de fréquentation du service de garde en cours d'année. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous procurer le livret d'informations générales directement au service de garde ainsi que le formulaire d'inscription.

Pour rejoindre le service de garde, composez-le : **450 773-6292**.

6. Santé et bien-être



6.1 Médicaments à l'école

Le parent doit compléter une autorisation écrite pour l'administration d'un médicament. Seuls les médicaments **prescrits par un spécialiste de la santé** nous parvenant avec **la prescription** et **la posologie** pourront être administrés. Le médicament doit être absolument préparé par le pharmacien **en DisPill**. **Pour les médicaments liquides, l'école communiquera avec l'infirmière scolaire qui entrera en contact avec vous concernant la marche à suivre.** Seul le personnel ayant reçu la formation pourra administrer la médication.

6.2 Pédiculose

- Il est recommandé d'attacher les cheveux des élèves qui ont de longs cheveux.
- Vérifiez régulièrement les cheveux.
- Si votre enfant a des lentes ou des poux;
 - Avertissez immédiatement l'école;
 - Procurez-vous un shampoing spécial et traitez la tête de votre enfant avant de le retourner à l'école.

6.3 Maladies infectieuses

Afin d'éviter la contagion, avisez immédiatement l'école si votre enfant contracte une maladie contagieuse diagnostiquée par un médecin (ex. : varicelle, rougeole, rubéole, gale...)

Il est recommandé de garder votre enfant à la maison lorsqu'il est malade.

7. Communication

7.1 Changement d'adresse

En cours d'année scolaire, avisez immédiatement l'école pour tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou encore de gardienne.

7.2 Visiteurs et messages à l'école

Tous les parents et les visiteurs qui viennent à l'école pour rencontrer la direction, un membre du personnel, un élève ou qui viennent remettre un objet à leur enfant doivent **obligatoirement se présenter au secrétariat (porte principale rue Marquette)**. Afin de ne pas déranger les cours et l'organisation de l'école, vous devez prendre rendez-vous si vous souhaitez discuter avec les enseignants(es) ou la direction de l'école.

Le secrétariat est fermé sur l'heure du diner, de 11h45 à 12h35.



7.3 Communications aux parents

Un calendrier mensuel est envoyé à la maison régulièrement.

La page Facebook de l'école transmet régulièrement des informations sur les différentes activités de l'école.

7.4 Questionnement

Pour tout ce qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à contacter son ou sa titulaire en premier lieu. Vous pouvez le faire en communiquant avec le secrétariat ou en écrivant une note à son enseignant ou enseignante. De plus, il vous est possible de contacter au besoin la direction. Soyez assurés qu'il nous fera toujours plaisir de vous aider. Si vous communiquez avec nous par courriel, nous ferons un suivi de votre demande dans les 48 heures ouvrables.

8. Matériel

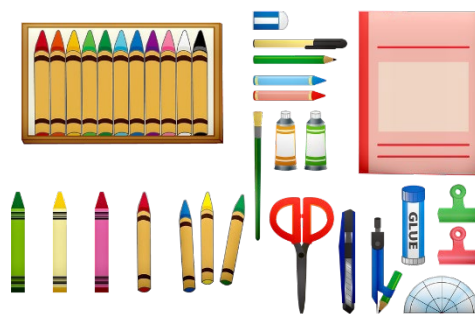
Manuels scolaires et matériel mis à la disposition des élèves

- L'élève est responsable des manuels scolaires, des livres de bibliothèque et du matériel mis à sa disposition. **En cas de perte ou de dommage, le parent doit en assumer les frais de remplacement ou de réparation.**
- L'élève apporte tout son matériel nécessaire à tous les cours (classe, musique, anglais et éducation physique).
- L'élève doit porter un short, un tee-shirt, des espadrilles et il doit enlever ses bijoux (montre, boucles d'oreilles, chaînette...) pour les cours d'éducation physique.

-Au préscolaire et au premier cycle, il n'y a pas de changement de vêtements pour les cours d'éducation physique. Cependant, les espadrilles sont obligatoires.

8.1 Identification de tout le matériel

Nous vous demandons de bien identifier tout le matériel que votre enfant apporte à l'école : sac d'école, boîte à lunch, effets scolaires, vêtements, etc.



8.2 Oublis à l'école

Il faudra attendre au lendemain si votre enfant oublie quelque chose à l'école (cahier de devoirs, manuel ou objet personnel).

Nous ne permettrons pas l'accès aux casiers et aux classes après les heures régulières d'école. Cela fait partie de la responsabilité de l'enfant d'apporter son matériel.

9. Circulation dans l'école

- À la fin des récréations, l'élève prend rapidement son rang pour entrer **calmement** dans l'école. (vérifier la procédure)
- Durant les heures de cours, l'élève se déplace en silence et en marchant.

10. Dineurs à l'école

- L'élève respecte le temps prévu pour la période du repas selon l'horaire établi.
- Il garde sa place propre.
- Il respecte l'horaire établi pour les aires de jeux et la rotation des activités.

* **Note : L'enfant, qui ne respecte pas les règles de vie à l'heure du midi, s'expose à être suspendu par la direction de son droit de dîner à l'école. La durée sera déterminée par la direction.**

11. Politique alimentaire

Tous les intervenants de l'école travaillent de concert afin d'éveiller les élèves aux bienfaits d'une saine alimentation et aux conséquences néfastes des aliments non recommandés par le guide alimentaire canadien. (Politique 503 – procédure 504)



- ❖ Assurez-vous que votre enfant ait suffisamment de collations et que la portion de son repas soit suffisante pour qu'il traverse sa journée.

- ❖ Les contenants de repas en plastique sont fortement recommandés afin d'éviter les accidents pouvant être causés par le verre cassé.
- ❖ Pour la collation, nous vous invitons à envoyer une collation santé. Nous recommandons fortement d'éviter les bonbons, le chocolat et les boissons gazeuses.
- ❖ Pour des raisons d'hygiène, d'allergies et de santé, aucun échange ou partage d'aliments n'est permis entre les enfants.
- ❖ Il est fortement recommandé d'éviter les aliments contenant des traces d'arachides ou de noix en raison des allergies.

12. Effets scolaires et objets personnels

- L'élève apporte tout le matériel scolaire dont il a besoin (crayons, effaces, ciseaux, colles, etc.).
 - Il apporte à l'école des objets autorisés seulement.
 - Les appareils électroniques ou technologiques qui se connectent à un réseau ou qui ont des applications (exemple téléphone cellulaire, montre intelligente) sont interdits à l'école. Ils pourront être confisqués.
- * Note : L'école n'est pas responsable du bris ou de la perte des objets personnels apportés à l'école.**

13. Récréations

- Selon le régime pédagogique, la récréation est un « moment de détente ».
- L'élève joue de façon sécuritaire.
- Il est actif de façon positive lors des récréations.
- Il respecte l'horaire établi pour les aires de jeux.
- Il se place en file dès le son de la cloche.
- Lors des récréations prises à l'intérieur, il s'adonne à des jeux calmes et il demeure dans le local.

14. Téléphone

- L'élève doit avoir la permission de son enseignant ou son enseignante pour utiliser le téléphone situé au secrétariat ou celui de la classe.

15. Code vestimentaire

- L'élève porte une tenue appropriée, des vêtements qui cachent entièrement les sous-vêtements. Le chandail doit être de longueur à couvrir entièrement la ceinture du pantalon. Aucun symbole de violence n'est autorisé.
- Il doit avoir deux paires de souliers : une paire pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur.
- Dès l'arrivée de la neige, une paire de bottes est requise.
- L'élève doit porter ses souliers attachés lorsqu'il circule dans l'école.
- Les sandales de plage de type « gougounes », sont interdites à l'école pour une question de sécurité.
- La direction de l'école ainsi que les membres du personnel se réservent le droit d'intervenir si un vêtement est inapproprié et ne répond pas aux valeurs de l'école.



16. Politesse

À l'école Sainte-Rosalie, les mots « monsieur » et « madame » doivent être utilisés avec les prénoms lorsqu'un élève s'adresse à un adulte. Par exemple : madame Hélène, madame Roxane. Le vouvoiement est aussi de mise.

17. Signature et travaux

L'élève doit remettre à temps ses devoirs et tous les autres documents signés par ses parents.

18. Absence pour vacances

Vous invitez vos enfants à s'absenter de l'école pour vous accompagner en vacances durant l'année scolaire ou pour prolonger une fin de semaine ou un congé?



VOICI LA POSITION DE L'ÉTABLISSEMENT EN REGARD DE CETTE SITUATION, APPUYÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT:

- Il est grandement préférable que les élèves n'aient pas à subir de coupures dans leurs apprentissages. Cela devient encore plus évident dans le cas d'élèves qui éprouvent des difficultés quelconques, si minimes soient-elles. Nous ne pourrions donc trop insister sur la nécessité de fréquenter l'école avec assiduité.
- L'enseignant ou l'enseignante est responsable de l'ensemble du groupe et doit planifier son enseignement pour répondre aux besoins de chacun des élèves. On ne peut demander à un enseignant ou une enseignante d'effectuer du « travail supplémentaire à l'avance » pour un élève qui profite d'un privilège. L'enseignant ou l'enseignante n'est pas tenu(e) de préparer du travail pour le futur voyageur.

De la même façon, on ne pourra exiger d'un enseignant ou d'une enseignante qu'il (elle) élabore des activités particulières de récupération pour les élèves qui se seront absents pour une période de vacances. Et même si l'on sait que les enseignants ou les enseignantes ont à cœur la réussite de leurs élèves, on ne pourra exiger qu'ils investissent du temps supplémentaire pour la remise à jour.

Au retour de l'élève, l'enseignant ou l'enseignante pourra lui fournir certains travaux effectués pendant son absence, si nécessaire. Ses parents s'assurent eux-mêmes de la réalisation et de la récupération académique. L'enseignant ou l'enseignante ne peut être tenu responsable des difficultés rencontrées à la suite de cette absence.

19. Utilisation des technologies



Je m'engage à respecter le code d'éthique pour l'utilisation de l'ordinateur et des tablettes en réseau, à savoir :

- * Je respecte les personnes et leur vie privée;
- * Je suis responsable dans mes communications;
- * Je respecte la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe;
- * Je respecte le droit d'auteur et je ne participe pas à des activités de piratages, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers;
- * Je n'endommage pas les équipements informatiques de l'école;
- * Je ne pose pas de geste visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers et ne pas changer les fonds d'écran;

- * Je n'utilise pas internet pour écouter la radio, une émission de télévision ou pour participer à des jeux collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée;
- * Je ne participe pas à des chaînes de lettres;
- * Je ne télécharge pas ou n'envoie pas des propos ou du contenu offensant ou agressif;
- * Je n'installe pas de programme sans autorisation.

Conformément aux règles en vigueur, je suis conscient que l'école peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur. Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et je m'engage à les respecter.

Si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de la perte du droit d'utilisation des équipements informatiques à la suspension ou à l'expulsion, selon la gravité du manquement.

De plus, il est interdit de tenir des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation de membres du personnel du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, d'élèves ou encore de leurs proches.

Il est aussi interdit de publier ou d'afficher des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans l'autorisation de la direction, laquelle s'assurera d'avoir obtenu le consentement des personnes concernées (ou des parents) avant de donner son autorisation.

Ces règles s'appliquent aussi lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage, et autres outils technologiques pendant ou à l'extérieur des heures de classe, à l'école ou ailleurs.

Signature de l'élève : _____ **Date :** _____

Signature du parent : _____ **Date :** _____

Règles de conduite de l'élève

2026-2027

Avant l'embarquement

Matin : l'élève doit se présenter au lieu d'embarquement 5 à 10 minutes avant l'heure d'arrivée de l'autobus.

Soir : l'élève doit se rendre, sans délai, au lieu assigné pour le départ.



En tout temps, il est important d'attendre l'autobus dans un endroit sécuritaire et vérifier que les feux clignotants sont allumés avant de s'approcher pour y monter.

Lors de l'embarquement, l'élève...



Adopte une attitude calme à la montée en respectant le niveau de voix accepté;



S'identifie à la demande du conducteur en se nommant (Primaire);



S'identifie à l'aide de sa carte d'étudiante ou son laissez-passer (Volet);
[Attestation de transport - CSSH \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/transport/attestation-de-transport)



Se dirige immédiatement à son siège une fois à bord de l'autobus.



À bord de l'autobus, l'élève...



S'abstiens de jeter des déchets dans l'autobus ou à l'extérieur de celui-ci;



Doit être assis les deux pieds devant et le dos appuyé sur le banc;



Occupe la place qui lui est assignée, lorsque le conducteur juge que cette mesure est nécessaire pour des motifs de discipline ou de sécurité;



Respecte les autres en gestes et en paroles;



S'abstient de fumer ou de vapoter dans l'autobus, de transporter ou d'être sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de narcotiques, de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus;



L'élève ou le détenteur de l'autorité parentale assume la totalité du coût des réparations pour les dommages dont il est responsable;



Utilise les sorties de secours en cas d'urgence seulement.

Par mesure de sécurité, tous les élèves demeurent assis durant le trajet et déposent sur leurs genoux leurs effets personnels pour laisser l'allée centrale libre.

En cas de nécessité, et toujours par mesure de sécurité, une caméra peut être installée à bord du véhicule dans l'intérêt des élèves.

Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portatif, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Affiches autobus



Éducation
Québec

Niveaux de voix



0 Silence



1 Chuchoter



2 Parler doucement



3 Parler fort

crier



Le transport des équipements



Les élèves peuvent transporter certains équipements sportifs et instruments de musique. Ainsi, sont acceptés :



Les équipements ou instruments contenus dans un bagage à main ou de taille permettant qu'ils soient tenus solidement sur les genoux de l'élève;



Les patins recouverts de protège-lames ou emballés de façon adéquate (sac de toile fermé).

Par ailleurs, ne sont pas acceptés :



Les bâtons de hockey, skis et bâtons de ski, planches à neige et à roulettes et autres équipements de même nature;



Les animaux.

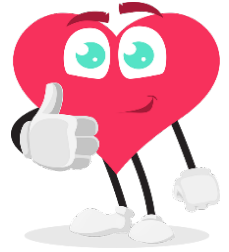
La sécurité passe par la discipline à l'intérieur et aux alentours des autobus scolaires

Une infraction aux règlements entraîne une mesure disciplinaire. Les sanctions vont d'une suspension temporaire au retrait définitif du droit au transport scolaire. En cas de suspension, l'élève est tout de même tenu de fréquenter l'école.





Bravo à toi!



INTIMIDATION OU CONFLIT?

L'intimidation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Loi de l'instruction publique
2012

Intimidation (rapport de force)	Conflit
➤ Rapport entre deux enfants où l'un s'impose à l'autre par la force.	➤ Confrontation entre deux enfants qui ne partagent pas le même point de vue.
➤ Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.	➤ Deux enfants cherchent à gagner.
➤ Un enfant veut gagner à tout prix et agresse l'autre.	➤ Deux enfants discutent vivement, argumentent sans agression.
➤ Rapport inégalitaire.	➤ Rapport égalitaire.
➤ Il en résulte une victime. ➤ Cet enfant développera un manque de confiance en lui, de la méfiance, de l'isolement et bien d'autres choses insoupçonnées qui le suivront à long terme.	➤ Aucune victime, les deux peuvent se sentir perdants. ➤ Les deux enfants vivront à court terme de la colère, de la déception, de la tristesse, mais il y aura toujours possibilité de trouver un terrain d'entente.



VIOLENCE ET INTIMIDATION À L'ÉCOLE

INTERDICTIONS

Tous les comportements d'intimidation et de violence sont strictement interdits, c'est-à-dire : dans la bâtisse et la cour, dans les autobus scolaires, sur les lieux des sorties scolaires et lorsque tu utilises les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.).

La violence c'est ... lorsque quelqu'un, avec de **mauvaises intentions**, veut **blessar** une autre personne :

- Avec ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.) ou;
- Avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres ou des choses méchantes, etc.).

La violence peut s'exprimer en personne directement ou non (en utilisant des médias sociaux ou internet ou par le biais d'une autre personne).

L'intimidation c'est ... lorsque quelqu'un utilise la **violence** auprès d'une personne :

- De manière **répétitive** (le fait souvent);
- Qui a de la **difficulté à se défendre** (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire),
- Pour **provoquer de la détresse** (la victime se sent malheureuse, mise à part, en danger, etc.).

Dans notre école, tu peux dénoncer les actes de violence et d'intimidation de la façon suivante :

- 1 Parler à ton enseignant ou à un intervenant de l'école.
- 2 Utiliser la boîte à soucis.
- 3 Demander à tes parents d'écrire, de façon confidentielle, à ton enseignant ou à la direction.

Nous allons aussi intervenir lorsque des actes commis à l'extérieur de l'école ont des conséquences négatives sur la vie des élèves à l'école.

Une **conséquence** sera choisie par la direction et les membres du personnel concernés selon la gravité et la fréquence des comportements interdits.

Voici les mesures qui seront prises suite à un acte d'intimidation.

AUTEUR	VICTIME	TÉMOIN
- Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence. - Téléphone aux parents ou communication par écrit. - Conséquence en lien avec le geste. - Mise en place des mesures de soutien.	- Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence. - Téléphone aux parents ou communication par écrit. - Information en lien avec le geste. - Mise en place des mesures de soutien si besoin.	- Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence. - Téléphone aux parents ou communication par écrit. - Information en lien avec le geste. - Mise en place des mesures de soutien.

Comme parent, j'ai pris connaissance des actions en lien avec la violence et l'intimidation à l'école.

Signature : _____

Mode de vie à l'école Sainte-Rosalie 2026-2027

Nos valeurs

Le respect

Cette valeur illustre le respect en actions concrètes, elle évoque l'importance de prendre soin de soi, des autres et de notre milieu de vie.

- Je lève la main pour demander la parole;
- J'utilise adéquatement le matériel;
- Je garde le silence durant les présentations (ex.: remise de certificats, spectacles, etc.);
- Je respecte mon espace et celui des autres.

Engagement

L'engagement, c'est de respecter une action à accomplir envers soi, envers autrui ou envers une organisation.

Je fais preuve d'engagement quand :

- Je participe activement;
- Je persévère face à la tâche;
- Je respecte les règles des jeux et activités.

Bienveillance

La bienveillance, c'est agir à l'égard du bien-être de soi et des autres.

Je fais preuve de bienveillance quand :

- J'encourage les autres et je souligne leurs bons coups;
- Je développe des relations harmonieuses;
- Je propose mon aide si nécessaire ou j'avise l'adulte.

Matrice comportementale de l'école Ste-Rosalie

SALE DE CLASSE	CORRIDORS, CASIERS, ESCALIERS	SALE DES TOILETTES	GYMNASE VESTIAIRES	BIBLIOTHÈQUE	COUR D'ÉCOLE	SERVICE DE GARDE	CAFÉTERIA
Je lève ma main et j'attends mon tour pour parler. Je suis silencieux lorsque quelqu'un parle. Je remets mes travaux au moment prévu.	Je marche calmement Je circule à droite	Je respecte mon espace personnel et celle des autres. Je tire la chasse d'eau.	Je respecte mon intimité et celle des autres. Je respecte les règles de l'activité.	Je manipule les livres avec soin. Je remplace ce que j'utilise à l'endroit indiqué.	Je respecte les règles de sécurité de la cour. Je respecte les consignes des adultes Je respecte les élèves de la brigade scolaire.	Je reste dans le local qui m'est assigné	Je respecte mon espace et l'espace des autres.
RESPECT							

Je respecte les autres en paroles et en gestes.

Je collabore avec tous les adultes.

ENGAGEMENT	ENGAGEMENT	ENGAGEMENT	ENGAGEMENT	ENGAGEMENT	ENGAGEMENT	ENGAGEMENT	ENGAGEMENT
J'utilise les outils et les stratégies qui me sont proposés. Je demande de l'aide. Je persévère devant une difficulté ou mieux de mes capacités.	Je range mes choses dans mon casier ou sur mon crochets. Je me rends directement à l'endroit prévu	Je demande à l'adulte lorsque j'ai besoin d'aller aux toilettes. Je me lave mes mains et je quitte	Je me change rapidement dans le calme J'utilise le matériel adéquatement Je participe en respectant les consignes de sécurité.	Je partage le matériel avec mes pairs. Je choisis un livre qui me convient	J'utilise le matériel adéquatement. À la cloche je me place en rang à l'endroit prévu. Je m'habille adéquatement selon la charte vestimentaire	J'ovise mon éducatrice de mes déplacements Je participe aux activités proposées par mon éducatrice Je me prépare rapidement lorsque je dois partir	Je reste à l'endroit qui m'est assigné. Je ramasse mes déchets et les jette à l'endroit prévu.
ENGAGEMENT							

Je garde mon environnement propre

Je fais toujours de mon mieux

Je prends soin du matériel

Je participe avec les adultes et/ou mes pairs pour trouver des solutions

Matrice comportementale de l'école Ste-Rosalie

	SALE DE CLASSE	CORRIDORS, CASIERS, ESCALIERS	SALLE DES TOILETTES	GYMNASE VESTIAIRES	BIBLIOTHÈQUE	COUR D'ÉCOLE	SERVICE DE GARDE	CAFÉTÉRIA	
BIENVEILLANCE	Je développe des relations harmonieuses avec les autres. J'ai une attitude positive.	<u>Durant les cours</u> : je circule en silence Je respecte le rythme et l'espace de chacun	Je jette les papiers à la poubelle. J'attends mon tour.	J'inclus les autres. J'encourage les autres.	J'informe l'adulte lorsque le matériel est endommagé. Je m'installe sans déranger les autres.	J'accueille les autres dans mes jeux collectifs. En tout temps, je garde mon esprit d'équipe. Je prends soin de la nature qui m'entoure.	J'utilise adéquatement le matériel disponible. Je m'occupe uniquement de mes effets personnels.	J'entretiens des conversations appropriées avec les autres.	BIENVEILLANCE
Je fais preuve de tolérance envers la différence Je règle mes conflits de manière pacifique J'utilise les moyens mis à ma disposition pour gérer mes émotions									
Voix	Voix calme	Selon le moment	Selon le moment	Selon le moment	Selon le moment	Selon le moment	Selon le moment	Selon le moment	Selon le moment
Voix	Voix d'espion	Silence pendant les heures de classe	Voix d'espion	Voix d'espion (vestiaire) Voix normale (gymnase)	Voix d'espion ou silence selon le moment				



Comme élève, je m'engage à adopter des comportements qui favoriseront le respect, l'engagement et la bienveillance envers tous les élèves et les adultes de l'école Ste-Rosalie.

Signature de l'élève _____

Comme parent ou répondant, mon rôle est important pour soutenir les actions de l'école.

Cette collaboration étroite permet d'encourager et de favoriser le développement maximal de mon enfant dans toutes les sphères. Je m'engage à soutenir mon enfant et les membres du personnel dans la valorisation des valeurs de l'école.

Signature du parent _____

L'équipe-école s'engage à t'accompagner dans un climat scolaire positif et valorisant la bienveillance.

Les conséquences suite à une inconduite comportementale

Dans un contexte d'une intervention éducative, tout intervenant prend en considération les éléments suivants :

- 1- Les personnes impliquées, la personnalité et défis de chacun
- 2- Le contexte et les caractéristiques de la situation

L'intervention vise à comprendre la fonction du comportement et non de l'individu qui a commis l'inconduite. La conséquence n'est pas appliquée de façon automatique. Elle est réfléchie en analysant l'incident selon la gravité (intensité) la fréquence (événement isolé ou répétitif) et la répercussion sur soi et les autres. Idéalement, elle se veut en lien avec le comportement émis.

Voici quelques exemples de conséquences logiques appliquées à différents niveaux comportementaux :

- L'élève parle à un moment inapproprié; l'adulte prend un moment pour lui réenseigner le comportement attendu.
- L'élève arrive en retard; il reprend du temps en classe en fin de période.
- L'élève brise du matériel scolaire; il répare ou rembourse l'effet abîmé.
- L'élève utilise la violence verbale ou physique; il complète une fiche de réflexion et transmet ses excuses à la personne concernée.
- L'élève adopte un comportement dangereux ou répète un comportement violent ; il devra assurer la sécurité d'autrui en demeurant à l'écart des autres durant un temps déterminé

Veuillez noter que les inconduites de votre enfant vous seront transmises via un courriel (baromètre).

Classification des comportements

Niveau 1 – Mineurs Géré en classe/dans le groupe	Niveau 2 - Majeurs Référé à TES/PNE – retrait du groupe	Niveau 3 - Majeurs Géré en équipe multi + direction
Comportements qui nuisent personnellement à l'élève Comportements qui nuisent à quelques autres élèves Déplacement : - Se déplace bruyamment ou en courant - Flâne dans l'école - Continue à jouer après le son de la cloche - Déplace les effets personnels d'autrui Matériel : - N'a pas son matériel* - Gaspile du matériel - Abime du matériel volontairement - Jette du matériel par terre - N'a pas la tenue vestimentaire requise - Dessine sur le mobilier (non permanent) - Apporte des objets de la maison - Lance des objets non dangereux/objets - Joue avec son matériel scolaire - Souille l'intérieur ou l'extérieur de l'école Pédagogie : - Parler à des moments inappropriés - Ne s'assoit pas correctement - Ne fait pas la tâche demandée dans les délais - Ne rapporte pas un devoir ou une signature* - Ne pas suivre les directives - Faire des bruits inappropriés Social : - N'écoute pas la personne qui parle - Fait des bruits inappropriés	Comportements qui nuisent au bon fonctionnement du milieu de vie OU comportement de niveau 1 qui persistent ou s'intensifient Déplacement : - Sort des limites de la cour sans permission - Fugue dans l'école / sur le terrain Matériel : - Fait des graffitis permanents - A un objet servant à la consommation (vapoteuse, briquet) - Brise ou dégrade le matériel scolaire, l'école ou l'environnement Pédagogie : - Triche ou plagie - Imite la signature de quelqu'un Social : - Refuse de collaborer avec l'adulte - Répond ou agit avec extrême impolitesse - Se moque des autres - Insulter - Agace avec persistance - Bouscule, pousse ou fait trébucher les autres - Ne respecte pas l'intimité des autres - Nuit de façon répétée au bon fonctionnement d'un jeu - Manque de respect face à un élève - Blasphème - Commets des gestes irrespectueux - Provoque les autres. - Ment à un adulte.	Comportements qui blessent ou illégaux Déplacement : - Fugue hors du terrain Matériel : - Vole - Commets un bris majeur - Vandalise (bris important) Comportements inappropriés : - Est sous l'effet ou possède des substances illicites - Possède une arme ou un objet menaçant - Intimide / cyber intimide. - A des comportements violents qui nuisent à sa sécurité et celle des autres. - Adopter un comportement sexualisé. - Encourager les écarts majeurs de conduites des autres. - Être intolérant envers les autres (racisme, homophobie, etc). Violences verbales : - Humilie ou harcèle - Crie des grossièretés ou paroles méprisantes - Menace de faire du tort

• Se plaint ou argumente • Encourage les mauvais comportements • S'exprime sans demander le droit de parole • Dérange les autres • Se tire la langue pour jouer • Triche (dans un jeu) • Ne respecte pas le niveau de voix demandé • Ignore ou ne respecte pas les consignes de l'adulte • Émet des commentaires négatifs ou inutiles • Langage inapproprié • Pose des gestes ou des paroles antisportifs • Agace • Propage les rumeurs • Être l'instigateur de rumeurs	• Propage des rumeurs ou répète des confidences • Fais des blagues inadéquates • Joue à des jeux inappropriés • Manque de respect • Exclure un élève d'un groupe • Ne pas accepter les conséquences en lien avec les gestes et les paroles. • Adopter une conduite imprudente dont les conséquences peuvent être graves.	Violences physiques : • Lance des objets dans le but de blesser • Agresse physiquement un élève ou un adulte (frappe, crache, mord, pousse rudement, etc.) ** ** l'agression physique qui survient dans un contexte de désorganisation doit faire partie d'une analyse globale de la problématique de l'élève afin de trouver la conséquence et l'intervention justes (violence non-intentionnelle).
*Selon le jugement de la situation		
Pour la répétition de comportements de tous les niveaux, il importe d'attribuer une conséquence et des interventions supplémentaires si le comportement d'origine ne se résorbent pas aux premières interventions.		
Les interventions peuvent être : • Avertissement verbal • Faire de l'ignorance intentionnelle du comportement inapproprié et renforcer le comportement approprié d'un autre élève. • Rappel des comportements attendus • Montre-moi 5 élèves qui <u>l</u>adopte le bon comportement) • Donne-moi 3 exemples de bons choix de jeux • Proximité ou contact physique • Discussion • Offrir une diversion (faire le corridor actif, aller boire une gorgée d'eau) • Offrir un choix fermé • Adapter la tâche (temps / outils / diminution de la charge / jumelage) • Faire l'enseignement explicite des comportements attendus • Utiliser une minuterie pour offrir un délai • Offrir un défi réaliste • Identifier un moment pour reprendre le travail • Offrir une place stratégique	Les interventions peuvent être : • Rétérer l'élève aux TES ou aux professionnels • Autres stratégies d'intervention possibles par la suite : • Rappel des règles de la classe ou de l'école • Contacter les parents • Faire l'enseignement explicites des comportements attendus • Intervention verbale en offrant 2 choix : cesser le comportement ou accepter de recevoir une conséquence • Rencontre avec l'enseignant/ les intervenants concernés/la direction/ les parents (en fonction du contexte) • Système d'émulation individualisé • Faire le suivi pour donner suite à une réflexion • Révision ou élaboration d'un plan d'intervention • Utilisation du cube • Retrait immédiat de la situation • Prévoir une discussion (TES, professionnel, responsable du SDG)	Les interventions peuvent être : • Application du protocole-élève; • Rétérer l'élève aux intervenants • Appui externe (CLSC, CIUSSS, etc.) • Appel aux policiers • Révision ou élaboration d'un plan de service individualisé • Signalement à la DPI • Utilisation du filet de sécurité • Retrait immédiat de la situation • Référence au Service des ressources éducatives

CYBERINTIMIDATION



Les paragraphes suivants traitent d'un phénomène de plus en plus fréquent : la cyberintimidation.

Qu'est-ce que la cyberintimidation ?

La cyberintimidation est l'utilisation des formes de technologie pour intimider, blesser ou humilier les autres.

Voici quelques exemples de cyberintimidation :

- Envoyer des courriels, « textos » ou messages instantanés cruels ou menaçants ;
- Afficher des photos pour embarrasser quelqu'un ;
- Créer un site Internet pour se moquer de quelqu'un ;
- Afficher des insultes sur la page Internet de quelqu'un ;
- Créer un faux compte sur des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Tumblr) pour ridiculiser des gens ;
- Donner des notes de pointage aux gens dans des sondages en ligne ;
- Répandre des secrets ou des rumeurs en ligne à propos de quelqu'un ;
- Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéo en ligne.

Qu'est-ce que votre enfant peut faire?



Arrête

Il peut être tentant de répondre aux textos, aux messages ou aux courriels intimidants, mais il est préférable de ne pas le faire. Prendre une grande respiration et compter jusqu'à dix.



Sauvegarde

Si c'est un texto ou un courriel, votre enfant ne doit pas le supprimer. Si c'est quelque chose qui est affiché sur Facebook ou un autre réseau social, **prendre une capture de ton écran**. Avoir des preuves peut aider à prouver ce qui est arrivé.



Bloque

Déplacez le message dans le courrier indésirable, puis bloquez l'expéditeur de la boîte de messagerie. Si votre enfant ne sait pas comment bloquer quelqu'un à partir de son téléphone, contactez la compagnie téléphonique.



Il est important pour votre enfant de parler de ce qui se passe à quelqu'un en qui il a confiance, surtout si ça continue. Si on le menace, il devrait contacter la police.

Conseils à l'intention des parents d'un enfant qui fait l'objet d'intimidation :

- Abordez sans gêne le sujet de l'intimidation ;
- Installez l'ordinateur dans une pièce commune, ouverte ;
- Informez le fournisseur d'accès à Internet ou le fournisseur de services de téléphonie mobile de l'intimidation ;
- N'effacez pas les messages, gardez-les comme éléments de preuve ;
- Si vous êtes témoin que votre enfant vit de la cyberintimidation ou en fait lui-même subir à d'autres, il faut contacter la direction de l'école ou l'enseignant de votre enfant le plus rapidement possible.

Rôle de l'école

Dès qu'un membre du personnel est conscient qu'un élève est victime de cyberintimidation ou qu'il en fait, il est du devoir de l'école de contacter ou d'informer par écrit les parents de la situation. L'école doit également mettre en place des mesures d'aide et d'accompagnement lorsque ce problème arrive. En d'autres mots, l'école n'a pas le choix d'agir.

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texte
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

Année scolaire 2026-2027										
	Semaine 1					Semaine 2				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période 1 8 h 05 à 9 h 05										
Période 2 9 h 05 à 10 h 05										
Récréation 10 h 05 à 10 h 25										
Période 3 10 h 25 à 11 h 25										
Dîner 11 h 25 à 12 h 45										
Période 4 12 h 50 à 13 h 50										
Récréation 13 h 50 à 14 h 10										
Période 5 14 h 10 à 15 h 10										

**CALENDRIER SCOLAIRE DES ÉLÈVES JEUNES
DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
2026-2027 | SECTEUR PRIMAIRE**

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31			Élève		Ens.

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29 ^{V1}	30			
				Élève	20	Ens.

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6 ^{L2}	7	8	9	10
11	12	13	14	15 ^{L1}	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
				Élève	20	Ens.

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
				Élève	19	Ens.

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3 ^{V2}	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
				Élève	13	Ens.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20 ^{V1}	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
				Élève	18	Ens.

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9 ^{L2}	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						
				Élève	19	Ens.

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24 ^{V1}	25	26	27
28	29	30	31			
				Élève	16	Ens.

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14 ^{V1}	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
				Élève	20	Ens.

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ^{V1}	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20 ^{V1}	21	22
23	24	25	26 ^{L2}	27	28	29
30	31					
				Élève	18	Ens.

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
				Élève	16	Ens.

 Congés pour tous	 Semaine 1	 Journées pédagogiques communes
 Congés pour les élèves et les enseignants	 Semaine 2	 Forces majeures reprises dans l'ordre suivant :
100 ^e jour : 27 janvier 2027		5 avril / 7 mai / 4 juin